

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de PROVINS

MAIRIE  
DE  
**NEUFMOUTIERS-EN-BRIE**  
77610

Tél. : 01 64 07 11 07

Fax : 01 64 06 45 64



## ARRETE DU MAIRE

N° 77 336 22 / 29

### ARRETE MUNICIPAL

Arrêté de voirie temporaire portant interdiction et règlementant la circulation & le stationnement pour les travaux de réfection de la couche de roulement Rue du Général de Gaulle & Rue de l'Avenir – par COLAS - pour le Département de Seine-et-Marne sur la commune de Neufmoutiers-en-Brie (77610).

Le Maire de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la demande d'autorisation en date du 30 mai 2022 par laquelle la **Direction des Routes du Département de Seine-et-Marne – Représentée par M. Laurent SUZEAU-** en vue de réaliser les **travaux de réfection de la couche de roulement de la Rue du Général de Gaulle (jusqu'au rond-point) ainsi que la Rue de l'Avenir (D96) - 77610 NEUFMOUTIERS EN BRIE** par l'Entreprise COLAS (pour le compte du Département de Seine-et-Marne) – IDFN - ROUTE DE COULOMMIERS 77330 CHAUMES EN BRIE ;

## ARRÊTE

### Article 1 - Autorisation

À compter du lundi 20 juin 2022 et pour une durée d'intervention prévue de 5 jours (soit jusqu'au vendredi 24 juin 2022), l'Entreprise COLAS– IDFN - ROUTE DE COULOMMIERS 77330 CHAUMES EN BRIE est autorisée à procéder aux travaux de réfection de la couche de roulement mentionnés ci-dessus, pour le compte du Département de Seine-et-Marne.

### Article 2 - Prescriptions techniques particulières

L'Entreprise COLAS aura la charge de la signalisation réglementaire sur chantier de jour comme de nuit. Cette signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date des travaux.

[Le stationnement et la circulation seront interdits au droit des travaux y compris aux riverains :](#)

[de 7H30 à 18h00,](#)

[par phase au fur et à mesure de l'avancement des travaux Rue de l'Avenir et Rue du Général de Gaulle.](#)

La circulation se fera en alternance avec une voie de circulation neutralisée et protégée (signalisation qui sera déplacée au fur et à mesure de la progression du chantier).

**Article 3 :**

**Durant les travaux, le stationnement et tout dépassement sera INTERDIT au droit des travaux aux véhicules comme aux poids lourds.**

**La vitesse sera limitée à 30 Km/h.**

**La circulation sera impactée et sera alternée manuellement.**

**Article 4 :**

**-Le stationnement de tout véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route et toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie**

**-En cas de non-respect de cet arrêté municipal, le Maire sollicitera les services de la Gendarmerie.**

**Les infractions au présent arrêté seront verbalisées par la Gendarmerie et poursuivit conformément à la législation et à la réglementation applicable en vigueur.**

**-Tout contrevenant risque l'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière, sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417.10 du Code de la Route.**

**Article 5 : Sécurité et signalisation de chantier**

**L'entreprise COLAS s'engage à assurer la sécurisation des piétons.**

En cas de besoin, les abords du chantier devront être nettoyés afin d'éviter l'accumulation de terre pouvant être la cause d'accident.

**Article 6 :**

Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravas, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique.

**L'entreprise COLAS s'engage, le cas échéant, à la remise en état de la voirie.**

**Article 7 :**

Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions habituelles, selon les règles en vigueur. . Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

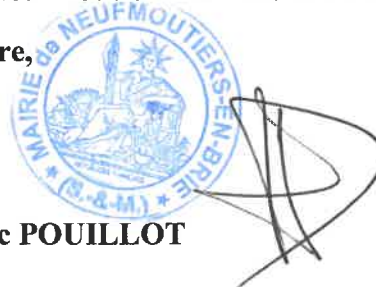
Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- ✓ Monsieur le Maire de Neufmoutiers en Brie,
- ✓ La Brigade de Gendarmerie de Mortcerf,
- ✓ Le SDIS de Seine-et-Marne - 4, rue de la Ligorne 77220 TOURNAN EN BRIE,
- ✓ Le Département de Seine-et-Marne,
- ✓ l'Entreprise COLAS- IDFN - ROUTE DE COULOMMIERS 77330 CHAUMES EN BRIE.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Fait à Neufmoutiers-en-Brie le 14/06/2022**

**Le Maire,**



**Ludovic POUILLOT**

Le maire de la commune de Neufmoutiers-en-Brie certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.